Abus sexuels rituels : des témoignages indicibles pour briser l’omerta

Des survivantes ont raconté aux députés les agressions commises par des individus se réclamant de la religion dont elles ont été victimes dans leur enfance - un phénomène de longue date aggravé par l'indifférence des autorités

Par **ARIELA KARMEL**
Aujourd’hui, 16:07

Image illustrative. (Crédit : Bonciutoma/Istock by Getty Images)

La police a ouvert une enquête sur de multiples accusations d’abus sexuels rituels organisés, après que des femmes ont apporté des témoignages poignants de torture, de viol et d’autres horreurs devant les députés de la Knesset, à la fin du mois dernier.

Cette audience particulière, qui a eu lieu le 27 juillet, a été marquée par les récits, par les victimes présumées – aujourd’hui adultes – des violences sexuelles qu’elles ont subies dans leur enfance, principalement au sein des communautés ultra-orthodoxes et nationalistes-religieuses de Jérusalem, Bnei Brak, Haïfa, Safed et d’ailleurs.

Ces femmes ont raconté les abus sexuels horribles dont elles ont été victimes à l’âge de l’innocence et de l’insouciance – des abus généralement perpétrés par des groupes qui adoptaient une rhétorique religieuse, avec une iconographie du même type. Ces agressions auraient eu lieu dans des endroits aussi divers que des écoles, des synagogues, des habitations, des entrepôts, des cimetières ou des forêts, ont-elles affirmé.

Pour ne rien manquer de l'actu, recevez la Une du Jour sur votre mail

Votre e-mail RECEVOIR

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions d'utilisation

Ces témoignages ont visiblement bouleversé les députés de la commission de la Knesset sur le Statut des femmes et ceux de la commission spéciale sur les Affaires de la jeunesse. Plusieurs ont fondu en larmes.

Des femmes ont affirmé que des chefs religieux et communautaires avaient pris part à ces violences. L’une d’entre elles, Yael Ariel, a dit avoir entendu des femmes se souvenir que « des médecins, des éducateurs, des policiers et d’anciens et actuels membres de la Knesset » y avaient participé.

D’autres victimes qui ont raconté leur expérience ont demandé à conserver l’anonymat de manière à pouvoir parler ouvertement des tortures atroces qu’elles ont subies.

« J’avais environ 15 ans, j’étais attachée à un lit de torture dans les sous-sols d’un bâtiment du secteur de Tel Aviv », a indiqué l’une d’entre elles, se souvenant que ses agresseurs – avec parmi eux des membres de sa famille – avaient tué un serpent, mélangé son sang au sien et l’avaient bu, tout en la violant et en affirmant qu’elle était un « vase sacré ».

Réunion d’une commission de la Knesset sur les abus sexuels rituels, le 27 juillet 2025. (Crédit : Noam Moskowitz/porte-parole de la Knesset)

« Ils m’ont attachée de toutes les manières possibles, en utilisant des fouets et des décharges électriques, et ils m’ont violée », s’est rappelé une autre survivante – qui a raconté qu’elle avait commencé à être victime « d’abus insupportables » quand elle avait l’âge de cinq ans seulement, notamment de la part de chefs religieux et d’éducateurs qui lui avaient dit qu’elle était « défectueuse » et qu’elle devait être « réparée. »

Une autre plaignante a fait savoir que son père et d’autres personnes l’avaient soumise à des abus lorsqu’elle était petite dans le cadre de « réseaux impliquant des rituels sadiques » – réseaux auxquels appartenaient des personnalités connues, et notamment des politiciens.

Certaines victimes ont indiqué qu’un grand nombre de ces incidents avaient été filmés à l’aide de caméras ou de téléphones.

« Il est difficile d’expliquer ce qui se passe là-bas », a confié l’une d’entre elles. « Il y a des enfants, il y a des caméras, il y a du sang et il y a la mort ».

Un phénomène peu compris par les policiers

Les deux audiences, ainsi qu’une réunion précédente qui avait été organisée au mois de juin sur le même sujet, ont porté principalement sur les manquements présumés aux obligations induites par la protection de l’enfance. Les victimes ont accusé les autorités, notamment les éducateurs, les travailleurs sociaux et la police, d’avoir été alertées des crimes commis mais de n’avoir pris aucune mesure pour y mettre un terme.

Les procureurs ont été également accusés d’avoir classé les affaires sans suite, les jugeant indignes de leur attention, et, dans certains cas, les responsables communautaires eux-mêmes auraient participé aux abus.

« La police a reçu des informations à ce sujet il y a un an et elle a fait savoir qu’elle mènerait une enquête, mais elle ne l’a pas fait », a regretté Orit Sulitzeanu, directrice de l’Association des centres d’aide aux victimes de viol en Israël, qui travaille depuis plus d’un an avec les survivantes d’abus sexuels rituels organisés afin de rendre leurs plaintes publiques.

« Il y a de nombreux problèmes au sein de la police israélienne. Les plaintes ne font souvent pas l’objet d’un suivi. Les affaires sont rapidement classées. En conséquence, les victimes ont l’impression qu’il est inutile de s’adresser à la police », a-t-elle ajouté.

En réponse à une demande de commentaires du *Times of Israel*, la police a précisé que « chaque plainte reçue par la police est examinée de manière approfondie et professionnelle, et les enquêteurs œuvrent autant que nécessaire à examiner au mieux les liens possibles entre des affaires similaires en fonction des conclusions qui ressortent des investigations ».

Les forces de l’ordre ont confirmé que « la question » faisait l’objet de différentes enquêtes, sans donner plus de détail.

Lors de l’audience du 27 juillet, un représentant de la police a déclaré que le département examinait les affaires classées remontant à plus d’une décennie.

Un grand nombre d’éléments restent obscurs s’agissant des abus sexuels rituels organisés – notamment l’ampleur du phénomène présumé. Les détracteurs affirment que la police ne comprend pas suffisamment le problème dans son ensemble.

La députée Pnina Tamano-Shata assiste à une conférence de presse à la Knesset à Jérusalem, le 29 juillet 2025. (Crédit : haim Goldberg/Flash90)

« Lorsque nous avons demandé à la police combien de plaintes avaient été reçues concernant ce phénomène, elle nous a répondu qu’elle l’ignorait », a déclaré une source de la Knesset. « Le représentant de la police a ouvertement admis qu’il ne savait pas comment identifier ou distinguer les cas d’abus sexuels rituels des autres ».

Il existe des preuves que ces violences sexuelles rituelles sont commises de manière systématique et organisée, et qu’elles ne peuvent donc pas être prises en charge au cas par cas par les forces de l’ordre, a ajouté la source.

« Il ne s’agit pas seulement d’une série de cas individuels d’agression sexuelle », a-t-elle fait remarquer. « Ces dossiers doivent être traités sous l’angle du crime organisé. Comme pour la mafia ou comme pour tout autre réseau criminel, il faut établir différents liens. »

Si les instances internationales qui sont en charge de l’application de la loi, comme Interpol, ont une grande expérience dans l’identification des schémas d’abus sexuels rituels organisés, cette dernière beaucoup moins importante en Israël, a précisé la source.

Dans le sillage de la première audience au mois de juin, la police a informé les députés qu’elle avait ouvert une enquête sur ces incidents – elle a été confiée à l’unité Lahav 105, qui est chargée de la cybercriminalité et de l’exploitation des enfants. Une initiative que de nombreux députés ont considérée comme insuffisante.

« Il doit y avoir une réunion sans précédent entre le parquet et la police sur les abus rituels », a dit, lors de l’audience, la députée Pnina Tamano-Shata, membre du parti HaMahane HaMamlahti-Kakhol lavan et présidente de la Commission sur le Statut des femmes et l’égalité des sexes. « Ce n’est pas Lahav 105 qui devrait mener des investigations sur ce type d’incident. »

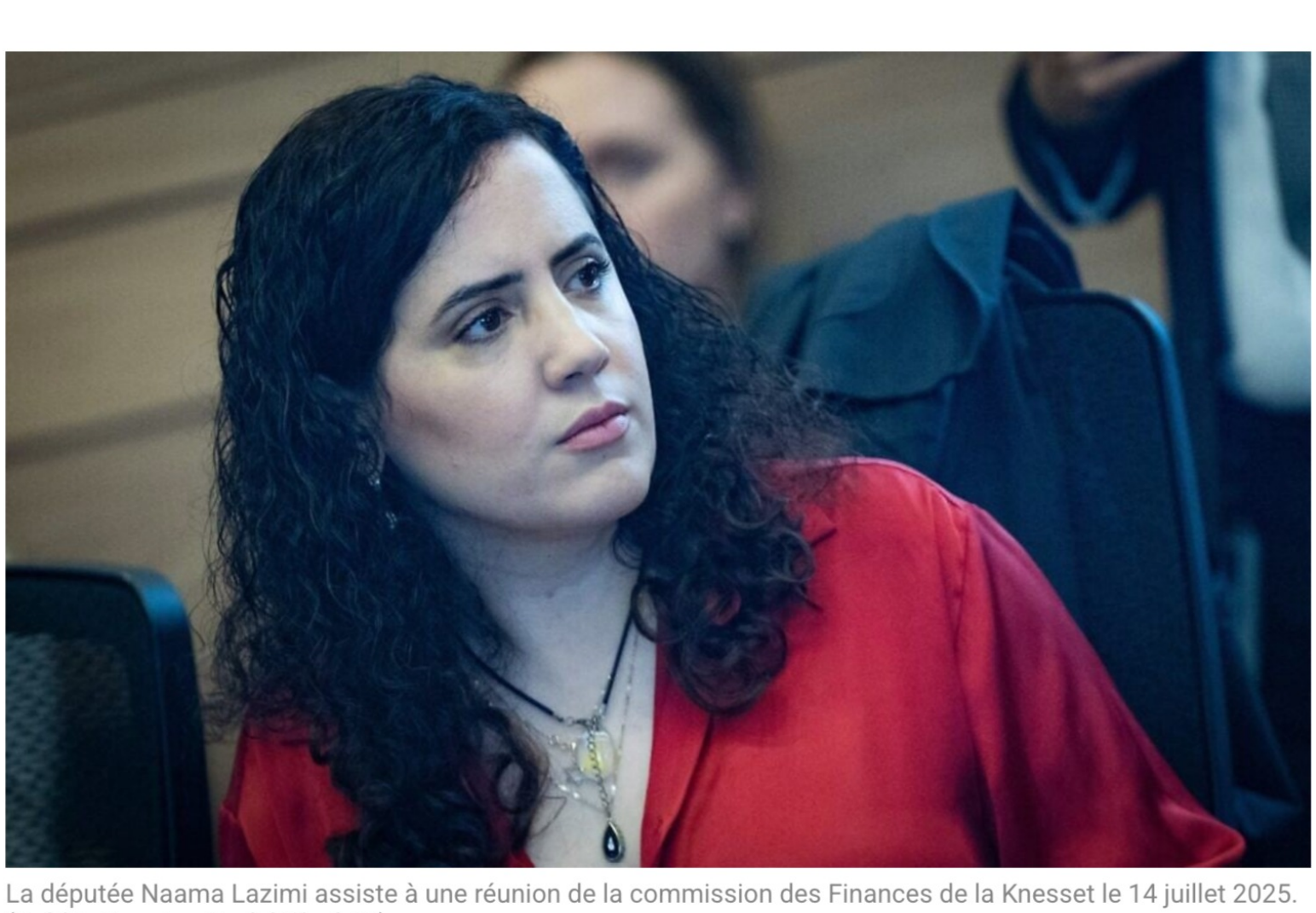

La députée Naama Lazimi assiste à une réunion de la commission des Finances de la Knesset le 14 juillet 2025. (Crédit : Yonatan Sindel/Flash90)

« Si vous n’identifiez pas l’élément rituel, vous êtes voué à l’échec », a fait remarquer la députée Naama Lazimi, qui préside la commission spéciale sur les Affaires de la jeunesse. Elle a appelé à mener des enquêtes approfondies sur les éléments criminels, les profits et la traite des êtres humains en lien avec les abus présumés.

Tamano-Shata a indiqué au *Times of Israel* qu’elle a demandé à la police israélienne de rencontrer les membres du bureau de la procureure-générale et d’autres agences concernées « afin de vraiment comprendre l’ampleur du phénomène, où il existe, puis d’élaborer une sorte de plan d’action, même préliminaire ».

Tamano-Shata a également dit au représentant de la procureure-générale qu’il fallait adopter une loi concernant les sectes.

« Il est clairement établi à mes yeux qu’en Israël, les sectes ne sont pas traitées comme elles devraient l’être », a-t-elle noté. « De nombreux abus rituels ont lieu au sein des sectes ; des enfants sont maltraités avant d’être clandestinement emmenés à l’étranger ».

Tamano-Shata et Lazimi ont toutes les deux souligné l’ironie de discussions sur des abus sexuels présumés à un moment où Hanoch Milwidsky, député du Likud, vient d’être nommé à la tête de la puissante commission des Finances de la Knesset et ce alors même qu’il fait l’objet d’une enquête policière pour viol.

Milwidsky est proche d’un autre individu accusé de viol, Michael Laitman, le chef de la secte kabbalistique Bnei Baruch qui, selon d’anciens membres, s’adonnerait à des faits d’exploitation sexuelle.

« Nous avons reçu des témoignages portant sur des abus rituels organisés et nous exigeons des réponses, parfois avec force, parce que nous sommes animés par un sentiment de mission et parce que nous avons conscience du fait que nous devons atteindre notre objectif », a expliqué Tamano-Shata. « J’ai envoyé une lettre au président de la Knesset pour lui faire savoir que le député Hanoch Milwidsky, qui fait l’objet d’enquêtes importantes et d’accusations graves — même si la présomption d’innocence s’applique — ne devrait pas être nommé à un poste aussi influent alors qu’il fait l’objet d’une enquête, notamment pour des délits sexuels et des extorsions ».

Le député du Likud Hanoch Milwidsky, à droite, quitte le siège de l’unité de police Lahav 433 à Lod le 25 juillet 2025, accompagné de son avocat. (Crédit : Roy Alima/Flash90)

« Il est inconcevable qu’on ignore un phénomène aussi grave », a déclaré Lazimi en évoquant la nomination de Milwidsky lors de l’audience. « Le président de la commission des Finances ne peut pas être soupçonné dans le cadre d’affaires d’une telle gravité ».

Un deuxième député, Avraham Bezalel, a récemment démissionné de la Knesset, à la suite, selon le quotidien *Haaretz*, « d’allégations d’actes inappropriés ».

La chaîne publique Kan a signalé, de son côté, qu’un jeune homme *haredi* avait affirmé que Bezalel lui avait fait du mal.

Une autre affaire reste entourée du sceau du secret. Au mois d’avril, des accusations d’abus sexuels avaient été portées contre un ministre du gouvernement par la fille de ce dernier. L’affaire fait l’objet d’un embargo des plus stricts et les médias n’ont pas été autorisés à donner le nom des personnes impliquées, ni à rendre compte des détails de l’enquête – même si les accusations ont été rendues publiques sur les réseaux sociaux et que les détails de l’affaire figurent sur la page Wikipédia du dit ministre.

Sulitzeanu a fait remarquer que les accusations étaient souvent portées contre des personnes en position de pouvoir, des personnes qui sont susceptibles d’user de leur influence pour étouffer les plaintes déposées à leur encontre.

« Il s’agit d’agressions collectives qui impliquent plusieurs auteurs, y compris des rabbins. Dans certains cas, les parents étaient au courant. Dans de nombreux cas, il y a également trafic d’enfants », a-t-elle expliqué.

Tamano-Shata a fait remarquer que les femmes qui avaient assisté à la première audience sur le sujet, au mois de juin, avaient peur de témoigner à nouveau ou de porter plainte.

« Nous avons demandé à la police de protéger les femmes qui se manifestent, car elles ont peur. Si aucune plainte officielle n’est déposée, il n’y a aucun moyen de traiter l’affaire », a-t-elle déclaré.

La loi du silence

Si cela fait dorénavant des décennies que les abus sexuels ont été commis, toutes celles qui sont venues témoigner lors des audiences ont exprimé leur crainte que ces pratiques se poursuivent encore aujourd’hui.

En 2019, Rotem Aloni, une avocate qui représente les victimes d’agressions sexuelles, avait été contactée par plusieurs familles qui lui avaient raconté des histoires troublantes, confiant que leurs enfants avaient été victimes d’abus sexuels « hautement organisés, » souvent commis dans le cadre de rituels religieux par des groupes, avec des symboles relatifs, là aussi, à la religion.

« Ils venaient de différentes régions du pays et ils ne se connaissaient pas, mais leurs histoires étaient très similaires », a indiqué Aloni.

Une scène de la vie quotidienne, dans le quartier haredi de Mea Shearim, à Jérusalem, le 19 décembre 2024. (Crédit : Chaïm Goldberg/Flash90)

À l’instar des crimes présumés relatés lors des audiences de la Knesset, les abus dont Aloni a dit avoir entendu parler se concentraient au sein de la communauté ultra-orthodoxe. Ils se produisaient souvent dans des établissements d’enseignement ou dans le cadre de systèmes destinés à protéger les enfants, tels que le transport scolaire.

Elle a avancé l’existence d’une vaste conspiration impliquant le personnel scolaire, les chauffeurs ou d’autres personnes intégrées au système. « Les écoles étaient complètement infiltrées », a-t-elle expliqué.

Orit Sulitzeanu, directrice de l’Association des centres d’aide aux victimes de viol en Israël. (Crédit : Sharon Gabai)

De son côté, Sulitzeanu a estimé que les communautés ultra-orthodoxes semblaient particulièrement susceptibles de tolérer de tels mauvais traitements, les rabbins et les responsables communautaires bénéficiant d’une grande autorité et les liens insulaires créant une loi du silence et la méfiance à l’égard du monde extérieur.

« Lorsqu’il y a un agresseur parmi eux, ils préfèrent faire taire la victime et nier ce qui se passe », a précisé Sulitzeanu. « Il suffit d’une seule personne malveillante qui, sous le couvert d’un rabbin, gagne la confiance des membres de la communauté ».

Aloni a fait remarquer que ce type d’abus présumé nécessitait l’existence d’une communauté fermée, susceptible de favoriser la création d’un réseau de personnes disposées à garder le silence.

« Je pense que tout le monde savait ce qui se passait ou que tout du moins, tout le monde avait des soupçons », a ajouté Aloni. « Il y avait des mesures élémentaires qui auraient pu réduire les risques pour les enfants, mais elles n’ont pas été prises ».

Aloni a fini par représenter une vingtaine de victimes dans le dossier qu’elle a monté en 2019, mais elle a ajouté qu’elle avait eu connaissance de « centaines » d’autres victimes à l’époque.

Toutes les affaires qu’elle a déposées ont été classées sans suite par le parquet en 2022, pour manque de preuves.

Même si, dans de nombreux cas, les incidents avaient été filmés ou enregistrés, il avait été extrêmement difficile de relier les preuves que la police avait pu découvrir à des enfants et à des abus subis au niveau individuel, d’autant plus que les seuls témoins avaient souvent été des enfants traumatisés et effrayés au point de refuser de prendre la parole.

Illustration : le poste de police de Maale Adumim (Crédit : Yonatan Sindel/Flash90)

« Imaginez l’énergie qu’il a fallu déployer pour empêcher ces enfants de parler », a-t-elle déclaré. « Ils les ont menacés, ils leur ont fait peur. En plus de cela, il est incroyablement difficile pour qui que ce soit – et *a fortiori* pour un jeune enfant – de parler d’un tel traumatisme à un étranger ».

Le nombre impressionnant de victimes présumées décrivant des incidents similaires – des victimes qui ne se connaissaient pas et qui venaient de différentes régions du pays – aurait mérité une enquête coordonnée mais ni la police, ni les procureurs n’ont abordé ces dossiers avec sérieux, a déploré Aloni.

Elle s’est souvenue que des policiers s’étaient rendus dans une résidence qui avait été décrite par plusieurs victimes, mais qu’ils étaient repartis sans rien faire de plus quand personne n’avait répondu.

« Je leur ai dit d’obtenir un mandat, mais ils n’ont rien fait », a regretté l’avocate.

Elle attribue principalement l’apathie de l’État à une combinaison d’incompétence, d’inertie bureaucratique, de surcharge de travail des enquêteurs et de procureurs qui ont rejeté les accusations en dénonçant « l’hystérie » de certains parents.

Un porte-parole du Bureau de la procureure-générale a bien accusé réception d’une demande du *Times of Israel* qui concernait les détails des affaires en question, mais il n’a pu ni vérifier, ni divulguer ces informations.

« Je pense qu’ils n’y ont pas cru », a dit Aloni. « Ils pensaient que les parents avaient tout inventé et qu’ils étaient ‘hystériques’. Mais dix, vingt affaires similaires, est-ce que ça ne vaut pas la peine d’être examiné ? »